

POUR CONTACTER VOTRE COMMISSARIAT :

District de Melun

Melun - Val de Seine	01 60 56 67 77 victime-melun@interieur.gouv.fr
Fontainebleau	01 60 71 58 00 victime-fontainebleau@interieur.gouv.fr
Moissy-Cramayel - Sénart	01 64 13 50 00 victime-moissy-cramayel@interieur.gouv.fr
Montereau-Fault-Yonne	01 64 69 39 30 victime-montereau-fault-yonne@interieur.gouv.fr
Moret-Loing et Orvanne	01 64 70 56 36 victime-moret-sur-loing@interieur.gouv.fr
Nemours	01 64 78 50 20 victime-nemours@interieur.gouv.fr
Provins	01 60 52 21 30 victime-provins@interieur.gouv.fr

District de Meaux

Meaux	01 60 23 32 17 victime-meaux@interieur.gouv.fr
Coulommiers	01 64 75 69 90 victime-coulommiers@interieur.gouv.fr
Villeparisis	01 60 21 36 50 victime-villeparisis@interieur.gouv.fr

District de Torcy

Noisiel	01 64 11 28 28 victime-noisiel@interieur.gouv.fr
Lagny sur Marne	01 64 12 68 68 victime-lagny-sur-marne@interieur.gouv.fr
Chessy	01 60 43 63 00 victime-chessy@interieur.gouv.fr
Chelles	01 60 93 20 00 victime-chelles@interieur.gouv.fr
Pontault-Combault	01 64 43 65 65 victime-pontault-combault@interieur.gouv.fr

Direction départementale de sécurité publique de Seine et Marne
51 Rue du Général de Gaulle – Melun 77000

SENIORS CONSEILS



Seniors
Conseils pour votre
sécurité afin d'éviter
les vols par ruse

Comment vous protéger d'un vol à la fausse qualité

Les vols à la fausse qualité, c'est à dire, avec usurpation d'identité, se multiplient. En se faisant passer pour des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, voire policiers), des escrocs abusent ainsi de votre crédulité pour s'introduire chez vous et voler vos objets de valeur et vos liquidités.

Ce type d'infraction est gravement puni par une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende (Art. 311.4 alinéa 5 du Code Pénal)

Quelques conseils pour vous protéger ...

Si la personne se présente à l'interphone ou à votre porte, **utilisez systématiquement l'entrebâilleur et le judas et exigez la carte professionnelle et l'ordre de mission** (ou le justificatif). En cas de refus, ne laissez pas entrer la personne.

Si vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, **vérifiez auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, votre syndic, votre concierge ou vos voisins de la venue de cette personne.**



▶ **Si vous souhaitez effectuer un contre-appel**, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures) et **non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.**

Dans tous les cas

▶ Quelle que soit la profession de celui qui se présente chez vous, **vous ne devez en aucun cas le laisser entrer si vous avez le moindre doute:**

Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.



Proposez un autre rendez-vous à la personne afin de procéder aux vérifications nécessaires;

Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Ne quittez pas l'individu, accompagnez-le dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile. S'ils sont plusieurs, n'en laissez jamais un seul, faites vous accompagner par les deux dans les pièces de votre résidence.

Si vous avez le moindre doute, appelez sans hésiter votre commissariat, ou en cas d'urgence, le 17 Police secours.